

LA QUEUE LEZ YVELINES

Actualités

N° 227 ÉTÉ 2023



Fresque réalisée par Dimka pour l'inauguration des padels

le dossier du mois

L'EAU DANS LA COMMUNE

SOMMAIRE

du bulletin municipal

MA MAIRIE

4 CONSEILS MUNICIPAUX

les principales dispositions

6 BUDGET

les finances

8 TARIFS

9 TRIBUNES

10 ÉTAT CIVIL

& noces de platine

CADRE DE VIE

11 VIE PRATIQUE

12 ACTUALITÉS

14 BRÈVES

Vivre ensemble

AGENDA

Olympiade culturelle

La caravane de l'Ile-de-France

lundi 28 août

sur inscription
place du marché

SEPTEMBRE

lundi 4

Rentrée scolaire

samedi 9

Forum des associations
- foyer de la Bonnette

dimanche 10

Foire aux greniers Planète cœur
- avenue des platanes

vendredi 15

Bus job insertion
- place du marché

samedi 16 - 14h

Journée du patrimoine.
Conférence sur Christofleau,
inventeur laqueutois de l'électro-culture
- foyer de la Bonnette

samedi 30 - 19h

Apéro-concert
avec Clara
Malaterre
Gratuit, sur
réservation.
- foyer de la
Bonnette



OCTOBRE

jeudi 5 - horaire à préciser
intervention lors de la semaine bleue

samedi 7 - 20h30
match théâtre d'impro
- foyer de la Bonnette



samedi 14 & dimanche 15
Salon «les I-Réels» exposition
de peintures - sculptures
- foyer de la Bonnette

* pour vous assurer de la tenue
de l'événement, nous vous invitons à vérifier sur le
site de la ville ou sur l'application liiwap



Mairie ouverte le lundi, mardi,
mercredi et vendredi de 10h à 12h
puis de 15h à 17h ; le jeudi de 10h
à 12h ; le samedi de 9h à 11h30



Publication : Mairie de La Queue lez Yvelines - Directeur de publication : Laurent Louesdon - Réalisation : Céline Mareschal - Coordination : Antonio Goncalves - Impression : Imprimerie L'Artésienne - Images : freepik, Fan Photos, Mairie La Queue-lez-Yvelines, Unsplash, Pexels, Christofleau / Thérèse Bonney - Photographe. Licence University of California - Berkeley

ISSN 29968-6563

ÉDITO

Chers Laqueutoises et Laqueutois

Vous avez tous une nouvelle fois constaté les périodes caniculaires et de forte sécheresse auxquelles notre monde est confronté. Depuis des semaines, de nombreux pays luttent contre des incendies toujours plus grands et dévastateurs ; plusieurs de nos régions françaises et de nos îles ont également été touchées. Les Yvelines et notre village n'ont pas échappé à cette forte sécheresse et depuis plusieurs mois des arrêtés préfectoraux ont considérablement réglementé notre usage de l'eau et contrôlé voire fermé l'accès à nos forêts afin de les préserver. Les fortes pluies et les orages de ces dernières semaines bien que salutaires ne sauraient compenser les longs mois sans eau.

Ces dérèglements climatiques toujours plus présents nous poussent à prendre nos responsabilités dans la gestion de l'eau et cela notamment au détriment de la dimension esthétique qu'aimeraient développer chaque municipalité. Nous avons donc rationné l'arrosage des plantes et commencé la modification des espèces implantées. Cette transition va se poursuivre dans les mois qui viennent pour être totalement en place au début de l'été prochain. Nous avons également procédé à la remise en état d'un réservoir d'eau de pluie de 20m³ situé au niveau du groupe scolaire rendant opérationnelle une réserve de 35m³.

Notre village se doit de regarder l'avenir et donc de prendre en compte cette question des ressources dans ses projets et peut-être en modifier certains pour mieux affronter les conséquences des phénomènes météorologiques que nous vivons. Mais cette prise de conscience et de responsabilité nous concerne tous et chacun d'entre vous selon ses possibilités est donc incité à économiser l'eau, à la recycler et à la récupérer.

Dans un tout autre domaine, je tiens une nouvelle fois à saluer le dynamisme de toutes nos associations, qui même si elles font face à un manque de bénévoles, n'en demeurent pas moins très présentes sur notre territoire et font leur maximum pour vous proposer de nombreuses activités culturelles, sportives et musicales afin que petits et grands puissent se faire plaisir. C'est pour moi l'occasion de rappeler que toute aide bénévole même à une petite échelle sera toujours la bienvenue. Dès que nous le pouvons, soyons plus que de simples consommateurs pour notre enrichissement personnel et notre bien vivre ensemble.

Par ailleurs, depuis le début de notre mandat, avec mon équipe nous nous efforçons de développer la culture en des lieux divers et sous des formes diffé-



rentes afin que tous puissent y participer, aussi se l'approprier et faire de notre village un lieu actif. Ainsi ces derniers mois, vous avez été conviés à un temps « Nettoyons la nature », un escape-game, un parcours d'orientation sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et nous vous proposons de nous retrouver à la fin de la période estivale, autour de la venue de « La Caravane d'Île de France, en route vers l'olympiade culturelle ».

Je terminerai cet édito par quelques mots sur les projets structurants et les réfections rendues nécessaires par l'évolution de notre village. Comme annoncé, la révision de notre Plan Local d'Urbanisme a été menée à son terme. En matière d'amélioration de notre consommation énergétique, les travaux permettant une meilleure régulation du chauffage, de notre foyer de loisirs, ont été réalisés cet été et la rénovation de l'éclairage public de la rue du Parc et des rues adjacentes va très prochainement démarrer. Après avoir réalisé la reprise de la bande roulante de la route de la Couharde, c'est une partie des trottoirs de la rue de la Gare qui sera rénovée. Le travail d'étude sur de possibles nouveaux aménagements pour notre groupe scolaire se poursuit.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et pour les nombreux amateurs de ballon ovale présents dans notre beau village une belle coupe du monde de rugby.

Laurent LOUESDON
Maire





LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023

Décisions :

1. Déclaration d'abandon de procédure pour motif d'intérêt général pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la restructuration du presbytère en bibliothèque. Au regard des évolutions tarifaires de l'énergie et de l'accélération de l'inflation, le Maire explique le besoin de différer le projet du presbytère et de plutôt se concentrer sur les autres projets qui sont prioritaires : le groupe scolaire, la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, le centre-bourg.

2. Marché conclu entre la commune de La Queue Lez Yvelines et la société « Le28 Architectes » pour le marché concernant la maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la construction d'une salle de sport et d'une classe complémentaire dans l'enceinte du groupe scolaire pour un montant estimé à 102 698,28€ TTC.

Délibérations :

- N° 2023/01 : Autorisation au Maire à signer avec le CIG des conventions ACFI/conseiller de prévention. Adoptée à l'unanimité.
- N° 2023/02 : Dématérialisation des actes avec la préfecture. Adoptée à 18 voix pour et 1 abstention.
- N° 2023/03 : Avis sur le rapport annuel du

SYRIAEC. Vote favorable à l'unanimité.

- N° 2023/04 : Modification des statuts du SIVU de La Barbacane. Adoptée à l'unanimité.
- N° 2023/05 : Approbation de la modification n°2 du PLU (Plan Local d'Urbanisme). 17 voix pour, 2 contre.

À SAVOIR

l'intégralité du dossier de la modification n°2 du PLU se trouve en ligne : <https://www.la-queue-lez-yvelines.fr/urbanisme.aspx>

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Décision :

Marché public de maîtrise de Travaux d'aménagement de la voirie de la route de la Couharde conclu avec la société Watelet TP SAS pour un montant estimé à 51 748,88 € TTC.

Délibérations :

- N° 2023/06 : Approbation du Compte de gestion 2022. Approuvé à l'unanimité.
- N° 2023/07 : Approbation du Compte administratif 2022. Adopté à l'unanimité.
- N° 2023/08 : Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines. Approuvé à l'unanimité.
- N° 2023/09 : Instauration du compte épargne-temps au bénéfice des agents de la commune. Adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Décision :

Demande de subvention D.E.T.R. 2023 (dotation d'équipement des territoires ruraux) – TNI.

Le maire décide d'adopter l'avant-projet concernant l'équipement des classes des écoles primaires en TNI pour un montant de 24 260,27€ TTC et de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour 8 086,76€ TTC.

Délibérations :**• N° 2023/10 : Affectation de résultat**

Les résultats de l'exercice 2022 se traduisent par : un excédent de fonctionnement de 1 209 456,75€ et un excédent d'investissement de 743 371,83€ soit un résultat global de clôture de 1 952 828,58€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- l'affectation, en recettes de fonctionnement du Budget primitif 2023 d'un excédent de fonctionnement de 909 456,75€
- l'affectation en recettes d'investissement du Budget primitif 2023, d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 300 000€
- l'affectation, en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023, d'un excédent d'investissement de 743 371,83€.

• N° 2023/11 : Subvention 2023 au CCAS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention au CCAS d'un montant de 27 739,25€ .

• N° 2023/12 : Subvention aux associations pour 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les subventions attribuées aux associations et établissements publics à la somme de 18 640€.

• N° 2023/13 : Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 1 abstention adopte le budget primitif de l'exercice 2023.

• N° 2023/14 : Fiscalité directe locale décision en matière de fixation des taux d'imposition 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 1 abstention fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 (en maintenant le taux communal identique à celui de 2022) pour un produit fiscal attendu de 1 046 616€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Délibérations :**• N° 2023/15 : élection des délégués suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.**

La liste « LQLY – SENAT – 2023 » a été élue par 17 voix sur 17. Sont élus 5 titulaires (M. Laurent Louesdon, Mme Pascale Vieilly, M. Antonio Goncalves, Mme Annie Connetable, M. Pascal Perrochon) et 3 suppléants (Mme Martine Puyguiraud, M. Alexis Marchandise, Mme Josette Wetz).

• N° 2023/16 : Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024

La commission propose une augmentation, par rapport au taux d'inflation, à l'arrondi inférieur à 5,9%. Adoptée à l'unanimité. Un abattement du tarif est appliqué en fonction du quotient familial. Le Conseil Municipal précise que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut aider les familles en difficulté, ponctuellement ou non.

• N° 2023/17 : Participation financière pour la scolarisation aux écoles maternelle et élémentaire d'enfants non domiciliés dans la commune.

La commission propose une augmentation, par rapport au taux d'inflation, à l'arrondi inférieur à 5,9%. Adoptée à l'unanimité.

• N° 2023/18 : Tarifs horaires de location du Foyer de la Bonnette pour les structures y exerçant une activité régulière sur l'année scolaire 2023-2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs horaires de location des salles du foyer de la Bonnette.

(tarifs à retrouver en page Finances de ce numéro)

(retrouvez sur le site de la commune le détail des décisions et délibérations
https://www.la-queule-lez-yvelines.fr/comptes_rendus_conseil.aspx)



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'année 2022 a été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le taux d'inflation est en augmentation et approche les 10% en fin d'année.

Annie Connetable

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 87% du budget prévisionnel de 2022. Une augmentation de 16% sur l'alimentaire est constatée.

Les recettes ont augmenté de 15% par rapport au budget de 2022, celles-ci découlent des contributions directes, des droits de mutation et d'une compensation de la taxe d'habitation de 2021.

Recettes réalisées	1 999 633,64€
Dépenses réalisées	1 690 176,89€
Excédent	309 456,75€
Affectation du résultat 2021	900 000,00€
Résultat d'excédents cumulés	1 209 456,75€

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement courant reposent en partie sur les travaux engagés dans les écoles, l'achat d'un tracteur, sur du matériel informatique. Les grands projets concernent l'achèvement des travaux du tennis à la Butte des Moulins, des travaux de voirie et d'études préparatoires pour les futurs projets.

Les recettes s'élèvent à 50% du budget prévisionnel de 2022.

Recettes réalisées	603 989,81€
Dépenses réalisées	773 902,34€
Déficit	169 912,53€
Affectation du résultat 2021	913 284,36€
Résultat d'excédents cumulés	743 371,83€

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Les résultats de l'exercice 2022 se traduisent par un excédent reporté et cumulé de 1 209 456,75€ en fonctionnement et de 743 371,83€ en investissement.

Le résultat global de clôture est 1 952 828,58€.

LE BUDGET PRIMITIF 2023

Lors du Conseil Municipal du 13 avril 2023, il a été voté :

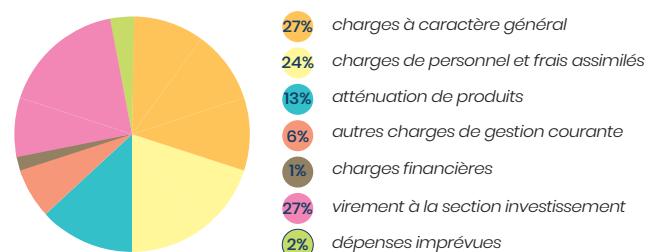
- l'affectation, en recette de fonctionnement du BP 2023, d'un excédent de fonctionnement de 909 456,75€.
- l'affectation en recette d'investissement, d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 300 000,00€.
- l'affectation, en recette d'investissement, d'un excédent d'investissement de 1 043 371,83€.

LE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses prévues en 2023 s'élève à 1 887 740,58€. Depuis trois ans, ces dépenses sont similaires. Ce qui démontre une gestion rigoureuse des comptes.

BP 2021	1 887 662,48€
BP 2022	1 889 099,21€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

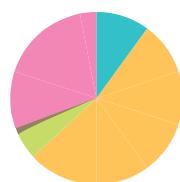


LES RECETTES

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines est fortement impactée à la baisse en 2023, ceci étant dû à l'augmentation des coûts de l'énergie (le prix de l'électricité a été multiplié par 2 et celui du gaz par 3,5).

Le montant des contributions directes progresse un peu ainsi que celui de la dotation globale forfaitaire suite à une augmentation du nombre d'habitants.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- 52% *impôts et taxes*
- 4% *donations, subventions*
- 1% *autres produits de gestion*
- 34% *excédent antérieur*
- 9% *prestations de services*

Le budget primitif de 2023 pour la section de fonctionnement est équilibré à hauteur de :

Dépenses : 2 666 317,22€

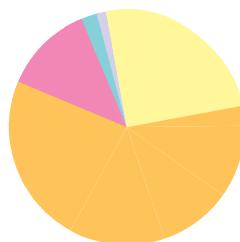
Recettes : 2 666 317,22€

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses proviennent des investissements courants concernant les travaux, les aménagements et les remises en état sur les bâtiments et espaces publics.

Les investissements sur les grands projets portent sur le centre bourg, l'école élémentaire, sur les travaux de voirie, l'éclairage public de la rue du Parc et sur la réflexion de la voirie.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- 26% *immobilisations corporelles*
- 63% *immobilisations en cours*
- 7% *emprunts et dettes assimilées*
- 2% *dépenses imprévues*
- 1% *immobilisations incorporelles*

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- 33% *excédents antérieurs*
- 16% *subventions d'investissement*
- 18% *dotation, fonds divers et réserves*
- 33% *virement de la section de fonctionnement*

Le budget de 2022 pour la section d'investissement est équilibré à hauteur :

Dépenses : 2 241 546,33€

Recettes : 2 241 546,33€

LA FISCALITÉ

Lors du conseil municipal du 13 avril 2023, il a été décidé de maintenir le taux communal de la fiscalité au même niveau que 2022.

Le taux d'imposition des taxes directes locales de 2021 et de 2022 est reconduit en 2023.

24,28%

Taux taxe foncière
(bâti)

87,53%

Taux taxe foncière
(non bâti)

TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Ces tarifs horaires ont été votés lors du conseil municipal du 9 juin 2023 et seront appliqués à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

Tarifs 2023/2024	tarifs par jour	tarifs extérieurs
accueil du matin	2,75 €	4,00 €
temps du midi	5,50 €	6,50 €
accueil du soir sans étude	4,75 €	5,75 €
vacances et mercredi	27,50 €	50,75 €
repas adulte	4,50 €	
temps du midi PAI	2,25 €	3,50 €
vacances et mercredi PAI	24,50 €	47,25 €

TARIFS DES SALLES DE LA BONNETTE

POUR LES STRUCTURES Y EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RÉGULIÈRE

Les tarifs horaires de location du foyer de la Bonnette ont été votés et seront appliqués à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

Salles	Superficie	Tarifs horaires
Salle Rossignol	300 m ²	17,34€
Scène	90 m ²	5,22€
Salle Rouge-gorge	73 m ²	4,23€
Salle Chardonneret	34 m ²	1,97€
Salle Tourterelle	40 m ²	2,31€
Salle Moineaux	95 m ²	5,51€
Salle Mésange	61 m ²	3,53€
Salle Bergeronnette	110 m ²	6,32€

Face au 81 de la rue Nationale

Les conditions générales de location sont disponibles auprès de la Mairie.

LISTE MAJORITAIRE

LES LAQUEUTOIS AU CŒUR DE NOS PROJETS !

Nous sommes à mi-mandat, même s'il ne faut pas l'oublier, la pandémie a nécessité un passage de témoin décalé et nous a obligés à orienter nos efforts et nos moyens vers la gestion de cette crise en début d'exercice.

Mais nous tenons le cap ! Avec un équilibre nécessaire entre la maîtrise des dépenses et de la fiscalité de la commune et la concrétisation de nombreux projets, tels que la modernisation du groupe scolaire (travaux d'aménagement, passage au numérique...), la modification du PLU, le portail familles ou encore l'application Illiwap qui vous permet d'avoir les informations de votre village en temps réel.

Sur le plan urbanistique, la réfection d'une partie des éclairages publics et de nouveaux travaux dès cet automne, la construction d'un tennis couvert et de deux padels, l'entretien de la signalisation routière, ont été concrétisés, et respectent les transitions énergétiques et environnementales en cours.

D'autres projets destinés à modifier l'espace public sont devant nous, tels que le nouveau Centre-Village, et la construction d'une salle de sports pour les écoles, des chantiers-phares pour une meilleure qualité de vie.

Toute notre énergie est tournée vers vous, Laqueutoises et Laqueutois.



Nous sommes particulièrement attentifs aux jeunes, avec un nouveau Conseil municipal des jeunes, et des événements culturels tels que « Comme une jeunesse » ou « Et si je m'engageais » qui ont permis à des adolescents d'exprimer et partager leur créativité.

L'équipe municipale s'est aussi engagée solidairement, en accompagnant et soutenant les associations, en se rapprochant des commerçants, en vous aidant dans vos démarches (Bus Job Insertion), en multipliant les actions culturelles : Fête de la musique, solstices, spectacle de Noël ou « Hors les murs » de la Barbacane....

Cela passe aussi par :

- Des infrastructures sportives inédites : court de tennis couvert, terrains de padels...
- Une communication moderne et plus proche de vous : nouveau bulletin municipal, flashes infos, application mobile et bientôt un nouveau site internet de la Commune pour une information pratique et actualisée,
- Une amélioration de votre sécurité pour garantir un environnement apaisé et tranquille : restauration des marquages au sol, nouvel équipement ASVP.

De nombreux chantiers nous attendent.
Belle rentrée à tous !

LISTE MINORITAIRE

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE POUR UN VILLAGE PRÉSERVÉ

« Il est temps de rebondir »

Après un bilan de mi-mandat en demi-teinte, la politique municipale doit s'inscrire plus que jamais dans le volontarisme et lancer enfin les chantiers plus que nécessaire pour faire face aux enjeux environnementaux qui jour après jour nous obligent.

L'actualité climatique mondiale ne laisse planer aucun doute et ce serait une erreur de croire que l'action locale soit vaine. L'effort pour atténuer les conséquences du changement climatique doit redoubler, alors nous le demandons haut et fort.

Il faut une politique pugnace et efficace, comme entre-



prendre l'isolation thermique de nos structures communales, renaturer nos espaces publics, créer recréer des îlots de fraîcheur, entretenir nos espaces verts, chemins et rus. Pour cela, il faut revoir la politique budgétaire d'investissement qui ne fait que décroître depuis trois ans.

Une Equipe Engagée pour un Village Préservé encouragera toutes dispositions, initiatives, prises dans ce sens.

Chers Laqueutois, gardons espoir de voir émerger des réalisations concrètes sur notre commune.

Très bonne rentrée à tous, les mois qui suivent sont importants pour l'avenir commun.

Respectueusement.



ILS SONT ARRIVÉS

24.02.2023 NAYRAC OGIER Julia

01.03.2023 SOUMAORO Mady

03.03.2023 BRU DAJON-LAMARE Ambre

24.05.2023 NGUYEN Joséphine

03.06.2023 SION GOSETTO Solveig



ILS SE SONT UNIS

08.02.2023 MASSE Alexandre & MIDOSI DE SAMPAIO VIANNA Valentina

15.04.2023 MULLER Olivier & GODFROY Michelle



ILS NOUS ONT QUITTÉS

29.12.2022 MORILLON née LEROUX Marie-Claude

07.01.2023 LEFÈVRE née TESSIER Janine

06.02.2023 DUFOUR née RANVIER Simone

10.02.2023 BEN KHAMSA Béchir

21.02.2023 LISSONNET Henri

07.03.2023 GOHIER Marcelle-Marie

25.03.2023 LOIRET née LANDREAU Marie-Bernadette

31.03.2023 ABRAHAM née CLOCHARD Geneviève

14.04.2023 COULLOY née DELOROZOY Denise

16.04.2023 LE MOAL née LEIGNEL Denise

17.04.2023 de COMBLES de NAYVES Serge

17.04.2023 LUBIN née DAUTREMENT Elise

27.04.2023 DO ROSARIO PAIXAO Neusa

03.05.2023 MICHELET née PÉPI NEAU Marguerite

06.05.2023 GASPARINI Laurent

06.05.2023 POINTET née SOLTNER Monique

07.05.2023 AUCHER née GANASCIA Nicole



NOCES DE PLATINE

Nous avons eu le plaisir rare de célébrer les noces de platine de M. et Mme Bourguignon. Mariés le 11 octobre 1952, ils ont fêté les 70 ans de leur union en mairie le 22 octobre 2022.



07.05.2023 RIVIERE née MOUTON Denise

23.05.2023 DAOÛT Michel

23.05.2023 MIGNARD Jacques

29.05.2023 VAURY née LEJEUNE Marie-Françoise

05.06.2023 LASSE née MALTER Marie-Thérèse

11.06.2023 VASSARD née COGNET Gilberte

15.06.2023 LAFOND Georges

17.06.2023 LAGARIGUE Michel

02.07.2023 COZZUTTI Geneviève

13.07.2023 BOUILLIER Roland

18.07.2023 SCHOONOVER Daniel

31.07.2023 CHEMIN Catherine

« MAPRIMERENOV' » ÉVOLUE : LES NOUVEAUTÉS 2023

Les plafonds de travaux pouvant être financés par « MaPrimeRenov' » et le programme d'aides à la rénovation énergétique sont augmentés, afin de tenir compte de la hausse des prix. L'objectif est de favoriser les rénovations les plus performantes et d'accentuer le soutien aux ménages modestes.



« service-public.fr » vous informe sur les principales nouveautés mises en place, depuis 2023. Toutes les informations sont en ligne sur le site « France Renov' ».



FRANCE SERVICES À MONTFORT L'AMAURY

France Services a été mis en place afin de renforcer la présence des services publics de proximité et d'apporter une aide aux démarches administratives et numériques.

Les agents peuvent répondre aux questions des usagers et les accompagner dans ces démarches : impôts, papiers d'identité, permis de conduire, cartes grises, autres...

Il est également proposé une aide numérique pour la création d'une adresse e-mail ou la demande de document en ligne par exemple.



France Services de Montfort L'Amaury
17 place Brault - 01 34 86 23 46
Courriel : franceservices@montfortlamaury.fr
<https://www.montfortlamaury.fr>



ILE DE FRANCE MOBILITÉS : TRANSPORT À LA DEMANDE

Rappel : le transport à la demande a pour objectif d'offrir aux habitants des zones rurales une solution de mobilité pendant les heures creuses.

Comment ça fonctionne ?

- un site internet et une application mobile : <https://www.iledefrance-mobilites.fr>
- un centre d'appel : 09 70 80 96 63 – ouvert de 9h à 18h, du lundi au vendredi
- un algorithme qui permet de calculer et de programmer l'itinéraire des voyageurs, quel que soit le territoire.

Si vous avez des questions, besoin d'un renseignement ou d'un rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le service social de la mairie au 01 34 86 40 55.



Josette Wetz

CADRE DE VIE

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AU FOYER DE LA BONNETTE

L'augmentation récente des prix de l'énergie (gaz et électricité) particulièrement répercutée sur le coût du chauffage des bâtiments communaux durant l'hiver 2022-23, et il est encore délicat d'évaluer la durée probable de cet impact.

La première réponse de la municipalité a été, dès l'automne 2022, d'effectuer un retour sur les régulations des températures à l'intérieur des bâtiments : des capteurs de température ont été installés dans plusieurs salles, pour disposer de données objectives ; puis, les programmations du chauffage ont dans la mesure du possible été ajustées, selon les possibilités offertes par les systèmes en place, pour obtenir des températures proches de 19° durant les périodes d'occupation des salles, plus basses hors occupation.

Par ailleurs, des audits énergétiques récents de nos bâtiments municipaux ont mis en évidence la complexité des travaux de réhabilitation à effectuer, qui affectent les systèmes de production de chaleur, les systèmes de régulation des températures, l'isolation thermique des parois et le changement des huisseries, les types d'éclairage..., et soulignent l'importance des investissements et la variabilité de leurs temps de retour.

Pour ce qui est du foyer de la Bonnette, il nous a semblé prioritaire d'effectuer très rapidement une première optimisation énergétique du système de chauffage et de régulation consistant en :

- une amélioration de la pro-

duction d'eau chaude, par le remplacement des circulateurs et la pose d'une vanne 3 voies ; régulation en fonction de sondes de température au départ chauffage

- le changement des robinets de radiateurs existants et la pose de robinets thermostatiques inviolables
- la pose de sondes d'ambiance en différents points, et la mise en place d'un logiciel permettant d'intégrer les consignes de température et leur évolution en fonction de l'occupation des locaux.

Il a été également nécessaire de repenser l'occupation des salles afin d'optimiser les temps de chauffe permettant

aussi de ne pas envisager de fermeture du site.

Le coût de l'opération, réalisée durant l'été 2023 avoisine 21 000€, subventionnée à 50% par le fonds de concours de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines. Une réduction substantielle des coûts de chauffage est attendue.

D'autres actions se poursuivent comme la rénovation de l'éclairage public apportant également une réduction de la consommation électrique.

Jean-Michel Allirand





PLANTATION D'ARBRES AU STADE DE LA BUTTE DES MOULINS

La commune investit sur son espace communal sportif de la Butte des Moulins. Ainsi, il a récemment été créé 2 terrains de padel ainsi que la couverture d'un des terrains de tennis.

Des travaux d'aménagement des abords de ces nouvelles structures ont ensuite été réalisés, avec la création de circulations et l'aménagement de l'écoulement des eaux pluviales, puis la création récente d'un graphe ; bientôt ce sera la remise en état de l'état du parvis de l'entrée du complexe communal et la matérialisation de 2 places PMR.

Dans la continuité, un travail « végétal / paysager » sur l'aspect visuel de l'espace est en cours avec la prochaine réalisation, au cours de l'hiver 2023-24, de plantation d'arbres.

Dans la continuité, l'aspect visuel du paysage va être amélioré, avec la prochaine réalisation de plantation d'arbres au cours de l'hiver 2023-24. Un travail préalable de définition d'un cahier des charges respectant les contraintes du site (lisière de forêt, sol argileux, espèces conformes aux recommandations du Parc Naturel Régional, espace disponible pour la plantation, vitesse et hauteur de croissance...), incluant techniques de préparation du sol / plantation d'arbres et choix des espèces, a été mené avec le soutien d'un cabinet spécialisé.

C'est donc 10 arbres de haut jet (charmes, érables, sorbiers) qui seront prochainement plantés, ainsi que 105 arbres plus petits destinés à constituer une haie brise-vent stratifiée entre les tennis/padels et le terrain de football, et d'un autre côté une haie buissonnante derrière la clôture en façade : aubépines, églantines, noisetiers, pruniers, charmes, viornes, bourdaines, cornouillers et différents saules.

L'étude préliminaire de ce projet a été financée par le Parc Naturel Régional*, qui devrait également apporter son soutien pour la fourniture des arbres et leur plantation (*demande de subvention en cours*).

Jean-Michel Allirand

*<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/particuliers/jardins-au-naturel/jardiner-avec-la-nature>



ENTRETIEN DE LA VOIRIE

La municipalité poursuit ses investissements et l'entretien récurrent des voiries. Ainsi, au premier trimestre 2023, une reprise partielle de la bande roulante très dégradée de la rue de La Couharde a été réalisée.

Au second semestre interviendra une reprise de l'enrobé d'une partie des trottoirs de la rue de la gare et ainsi que des reprises partielles des trottoirs et de la bande roulante sur le quartier de la rue du Parc, à l'occasion des travaux de renouvellement de l'éclairage public sur cette zone.

VIVRE ENSEMBLE



« MON VOISIN PASSE SA TONDEUSE LE DIMANCHE APRÈS-MIDI... JE SUIS VERT ! »

Pour la quiétude de tous, merci de respecter les jours et les horaires fixés par arrêté préfectoral pour l'utilisation de vos tronçonneuses, taille-haies, tondeuses et autres engins à forte nuisance sonore.

Vous pouvez bricoler ou jardiner à l'aide de ces engins les jours ouvrables entre 8h30 et 12h et entre 14h à 19h30, le samedi entre 9h et 12h et entre 15h et 19h et le dimanche ou un jour férié entre 10h et 12h.

Les professionnels ne sont pas en reste, avec des bruits interdits à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, avant 7h et après 20h en semaine, avant 8h le samedi et après 19h le dimanche et les jours fériés.



« NE PAS JOUER AVEC LE FEU ! »

Nous tenons à vous rappeler que les feux de branchage, d'herbes et de feuilles sont interdits sur toute la commune, et toute l'année, pour raison évidente de sécurité.

« DU BALAI ! »

La balayeuse rafraîchit nos rues et cela fait du bien !

Vous pourrez l'admirer les jeudis suivants :

- 12 octobre
- 9 novembre
- 14 décembre

Ces dates peuvent être modifiées pour des raisons climatiques.

Pensez à libérer les stationnements devant chez vous pour faciliter son passage et contribuer ainsi à la propreté de notre commune !

« PASSER LE BAC, C'EST TOUTE L'ANNÉE ! »

Triez ses déchets, ce n'est pas compliqué...

Bac marron : vos déchets verts... enlevés le mardi !

Bac jaune : vos emballages ménagers et papiers... enlevés le mercredi !

Bac vert : vos ordures ménagères... enlevées le mercredi !

Pour le confort de tous, merci de ne pas sortir vos conteneurs avant la veille au soir et les rentrer peu après le passage du camion.

Et pour le verre ?

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place Paul Paillole, au centre commercial Les Croix ou près des tennis à la Butte des Moulins.

Ma Déchèterie fait peau neuve !

La déchèterie de Garancières est ouverte, n'oubliez pas votre badge pour y accéder!

Pour en savoir plus : <http://www.sieed.fr/>



« COUPEZ ! »

L'élagage de vos haies est obligatoire, qu'elles bordent le domaine public ou privé. S'agissant du domaine public, en cas de carence du propriétaire, l'élagage peut être confié à une entreprise aux frais de celui-ci. À privilégier en période de repos de la végétation...

De même, nous vous rappelons que, devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe. Vous devez entretenir la zone du trottoir jusqu'au caniveau. Dans un immeuble, c'est au syndic de copropriété de s'acquitter de cette mission.

L'EAU, ENTRE RISQUE ET BESOIN

Il suffit de tourner son robinet pour sembler l'avoir à profusion. Pourtant, l'eau, avec le changement climatique, devient une ressource précieuse. De bonnes pratiques encouragées (voire des obligations) viennent encadrer son usage pour limiter son gaspillage. Vous trouverez dans ce dossier quelques bons gestes et aides pour prendre part à un effort collectif auquel la commune contribue aussi.

DES RESTRICTIONS IMPÉRATIVES

Après un premier arrêté en avril de la préfecture plaçant la commune en alerte renforcée, un second arrêté du 22 juin est venu durcir les restrictions afin de limiter les prélèvements en eau de surface et dans les nappes phréatiques. Un nouvel arrêté, enfin, du 20 juillet et valable jusqu'à octobre place désormais la commune comme l'ensemble de la zone centre du département en situation de crise. En effet, malgré la rassurante apparence des précipitations de cet été, la Mauldre (où se jette le Lieutel) a néanmoins atteint son seuil d'alerte fin juillet et la nappe de Mareil-sur-Mauldre reste stable. Les mesures prises par l'arrêté s'imposent aux particuliers comme aux entreprises et agriculteurs, nous rappelons ici celles qui visent les particuliers. Par exception, est accepté l'usage d'eau de pluie récupérée. Les infractions sont punies d'une amende de 5ème catégorie (1500€).

Sont interdits :

- l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, végétaux décoratifs ;
- l'arrosage des arbres, arbustes et haies ;
- l'arrosage de 9h à 20h de jardinières et jardins potagers ;
- le remplissage et vidange de piscine privée (de plus d'1m³) ;
- le lavage des véhicules chez les particuliers
- le nettoyage des façades, toitures, trottoirs, terrasses.

Vous pouvez retrouver au quotidien la situation de la commune, des conseils sur le site vigieau.gouv.fr. L'intégralité de l'arrêté se trouve sous le lien suivant <https://vufr/vhxny>



148

CHIFFRE CLÉ

c'est le nombre de litres que nous consommons par jour habitant

ARROSAGE SUR L'ESPACE PUBLIC, FLEURISSEMENT ET ÉCONOMIE D'EAU

Les déficits de précipitations, et les périodes de chaleur printanières et estivales de ces dernières années ont conduit la préfecture à imposer des restrictions d'usage de l'eau, notamment pour les arrosages sur l'espace public. Toutefois, ces restrictions ne sont pas effectives dès lors que l'on utilise de l'eau de pluie, et non l'eau potable des réseaux.

La commune dispose déjà de deux réserves recueillant les eaux pluviales, l'une aux ateliers municipaux et l'autre sous le bâtiment de cantine.

Au printemps 2023, il a été décidé de ne pas planter de fleurs annuelles dans les massifs, car elles nécessitent beaucoup plus d'arrosages que les vivaces, qui ont des racines plus profondes. Les sommes qui avaient été budgétées pour l'achat de ces plantes annuelles seront consacrées à rendre plus fonctionnelle l'utilisation des réserves existantes, et à en créer de nouvelles afin de pouvoir ultérieurement continuer à bénéficier d'un environnement végétalisé sur l'espace public.



Nos services municipaux ont pompé dans des "tonnes" l'essentiel de l'eau de la structure gonflable. 2000 litres qui ont pu servir à arroser les plantes de la commune.

35

m³

CHIFFRE CLÉ

c'est le volume des réserves installées par la commune pour récupérer de l'eau de pluie

INCOLLABLE



Avec un des plus grand dénivelé du département (92 mètres soit la hauteur de la statut de la Liberté avec son socle ou la grande arche de La Défense !), le territoire de la commune alimente le Lieutel, notre cours d'eau.



Frontière de Galluis, près du lycée, il rejoint la Mauldre (à Neauphle-le-Vieux) qui elle-même devient un affluent de la Seine à Epône.



La pente du village lui permettait d'avoir des sources autrefois visibles et exploitées : un puits rue de la grande vallée, une fontaine face à la Poste ou un ru découvert place du marché.

CO-FINANCER UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Le changement climatique nous oblige à repenser la gestion de l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe afin de limiter les inondations et anticiper les phases de sécheresse. C'est un enjeu d'aménagement et d'urbanisme mais c'est aussi un objectif auquel chacun peut contribuer à l'échelle individuelle.

C'est pourquoi la Région soutient à hauteur de 50% les particuliers qui souhaitent installer des récupérateurs d'eau pour un usage sanitaire ou l'arrosage des jardins.

L'aide, jusqu'à 10.000 ou 20.000€, soumise à conditions, permet de financer l'achat et l'installation de l'équipement. Le récupérateur peut être posé ou enterré mais doit avoir une capacité d'au moins 3m³ ou 5m³ selon le dispositif.

➤ Plus d'infos et dépôt des demandes d'aide en ligne : <https://vu.fr/LYXW>



9 BONNES PRATIQUES

1 En évitant de laisser couler l'eau du robinet, j'économise 10L d'eau par minute en moyenne !

2 En prenant des douches de 4 à 5 minutes plutôt que des bains, j'économise 100L d'eau à chaque fois !

3 En optimisant l'usage des appareils de lavage en lançant mes machines à plein, je diminue le nombre de cycles de lavage.

4 En installant des mousseurs d'eau sur mes robinets, je réduis de 50% la consommation d'eau de mon robinet.

5 En installant une douchette économie dans la salle de bain, je réduis de 75% la consommation d'eau lors de la douche.

6 En identifiant et réparant les fuites, j'économise jusqu'à 100L d'eau par jour. Pour cela, je relève mon compteur avant d'aller dormir, s'il a augmenté c'est qu'il y a une fuite.

7 En disposant de la paille au pied des plantes pour conserver l'humidité, j'entretiens mon jardin en utilisant moins d'eau.

8 En choisissant des plantes qui résistent mieux à la sécheresse, comme la lavande, le romarin ou les plantes grasses, j'entretiens mon jardin en utilisant moins d'eau

9 En installant un récupérateur d'eau de pluie, j'arrose mon jardin en évitant au maximum d'ouvrir le robinet. Des financements existent.

CMJ

Nos jeunes du CMJ se sont réunis fin avril pour une dernière séance avant les vacances d'été. Cela a été l'occasion de revenir sur notamment la journée du 1^{er} avril où nos jeunes élus ont fait quelques gentilles blagues aux personnes présentes sur le marché de notre village.

Quelques membres ont pu être présents lors des cérémonies commémoratives au Monument aux Morts de mai et juin. Cet engagement est toujours très apprécié par l'ensemble des personnes présentes.

Après l'été, nous nous retrouverons fin septembre afin d'évoquer de nouveaux projets, poursuivre les échanges sur leurs regards concernant notre village. Une visite du Sénat est également évoquée pour les mois à venir.

A suivre...

Martine Puyguigaud



AVIS AUX NOUVEAUX BACHELIERS 2023.

Vous venez d'obtenir votre bac ? Félicitations !

Vous avez décidé de poursuivre vos études supérieures dans un établissement en Ile de France ?

Le CCAS propose une aide de 50€ sur le montant du Pass Navigo ou Imagin'R.

Pour cela il suffit de se présenter en Mairie muni de son Pass, d'une attestation d'inscription dans un établissement supérieur d'IDF et d'un justificatif de domicile.



QUIZZ

Tentez de retrouver dans chaque numéro de votre bulletin municipal un lieu de notre commune chargé d'Histoire...

La réponse se trouve quelque part dans ce numéro, en bleu dans le texte !

Pascal Perrochon

A cet endroit, se trouvait une des portes du château de Thibaud de Maintenon (14^{ème} siècle), les ruines servant de base à celle que nous connaissons aujourd'hui.
Mais où se trouve-t-elle ?

VIE DU VILLAGE _____ ET SI JE M'ENGAGEAIS ?...

ET SI JE M'ENGAGEAIS ?

Comment favoriser l'engagement citoyen des jeunes de 13 à 25 ans ?
Quel rôle la commune doit-elle tenir pour leur permettre de s'engager ?

Après la mise en place du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) depuis plusieurs années déjà mais qui concerne des enfants moins âgés nous souhaitons élargir cet engagement aux adolescents et aux jeunes adultes.

Cette volonté fait suite à deux années de propositions culturelles et artistiques pour nos adolescents avec la mise en place du dispositif *Comme une jeunesse conjointement* avec *Le Lieu à Gambais* et les jeunes de Galluis. Après *L'échappée* en 2022, les jeunes des deux communes ont proposé *L'effervescence* le temps d'un weekend à la Bonnette et le festival des jeunes du Sud Yvelines en 2023.

C'est dans ce cadre et avec l'aide de deux associations, Empreintes Citoyennes et Territoires Solidaires d'Avenir, que nous avons participé avec 9 autres communes pilotes à la consultation nationale « Et si je m'engageais ? ».

Il s'agit de donner la parole aux jeunes, identifier leurs attentes et les conditions favorables à leur participation et implication dans la commune. L'enquête fait ressortir qu'ils ont envie de défendre une cause, de se sentir utile et de mener des actions concrètes dans les domaines de l'écologie, de la solidarité et des sports et loisirs dans le cadre d'une association, d'un collectif ou d'une structure communale.

Les freins à leur engagement sont le manque de temps et d'informations pour comprendre comment faire. Ils souhaitent plus d'opportunités et de responsabilités tout en étant accompagnés.

A nous maintenant de valoriser ces bonnes volontés, de mettre du sens et de créer un élan lors d'une prochaine rencontre avec nos jeunes contributeurs.

The poster features a central blue circle containing the text "CONSULTATION #JEUNESCITOYENS" and "de 13 à 25 ans". Below it, a green banner reads "ET SI JE M'ENGAGEAIS ?...". Surrounding this are five circular icons with questions: "POUR QUOI FAIRE?", "COMBIEN DE TEMPS?", "COMMENT?", "OÙ ET AVEC QUI?", and another icon with a person's face. To the right, text says "DONNE TON AVIS REPOND AUX QUESTIONS" and provides the website "www.jeunescitoyens.com". A large orange arrow points from the bottom left towards a QR code in the bottom right. In the bottom left corner, there is small text about the consultation being carried out by national associations, along with their logos.

UN INVENTEUR À LA QUEUE-LEZ-YVELINES

Justin-Etienne Christofleau et la passion de l'électroculture.

Dans les années 1920, Justin-Etienne Christofleau (1865-1938) habitant de la commune, ingénieur et inventeur, s'est fait connaître comme expérimentateur et promoteur de techniques d'électroculture permettant de produire des fruits et légumes abondants et/ou de grande taille, sans engrais chimiques.

Ecogiste avant l'heure, il fonde son entreprise rue Nationale où il fabrique et met sur le marché ses créations, après avoir déposé de nombreux brevets d'appareils résultant de ses expérimentations. Des délégations chinoises viennent même le rencontrer chez lui.

Ses expériences consistent à capter l'électricité naturelle contenue dans l'atmosphère au moyen de pointes d'appel, de treillages reliés à des appareils de haute tension et de haute fréquence pour communiquer aux plantes une vivacité accrue, développer leur croissance, leur fertilité et accroître les récoltes. Les résultats obtenus furent très encourageants. Cependant, ce principe fut complètement abandonné au profit des pesticides et des engrais, avant d'éveiller à nouveau l'intérêt depuis quelques années, suscitant des recherches et des essais en particulier en Alsace et en Occitanie.

Pascale Vieilly



VENEZ
LE RECONTRER

Conférence animée par Eric Mazurier, passionné par ce personnage hors norme et qui n'a eu de cesse de retrouver les archives afin de rééditer dans une version modernisée son principal ouvrage '*Augmentation des récoltes et sauvetage des arbres malades par l'électroculture*'.

**Samedi 16 septembre à 14h
au foyer rural de la Bonnette**

Réservation en mairie :
mairie@la-queue-lez-yvelines.fr / 01 34 86 40 55

POUR UNE
CONFÉRENCE

VIE DU VILLAGE — ÇA S'EST PASSÉ ICI

UN PRINTEMPS PLEIN DE BELLES RENCONTRES



JANVIER

Les premiers Voeux du Maire ouverts aux habitants

FÉVRIER

Spectacle de magie et de mentalisme 'Je clique donc je suis'

L'effervescence, weekend spectaculaire organisé par nos jeunes

MARS

Réunion avec les commerçants de la commune

Récital de musique avec les deux chanteuses de Diva Syndicat



MAI

Journée jeux : des jeux de société aux jeux vidéo depuis leur création à la réalité virtuelle en passant par les jeux d'extérieur...



JUIN

Graff du club house du tennis lors de l'inauguration des padels

Solstice d'été : de la fête foraine, au premier feu d'artifice musical, en passant par la brocante, la fête de la musique qui s'étoffe, le spectacle offert lors de la fête des écoles et un escape game en extérieur à la Butte des Moulins.



JUILLET

Course d'orientation sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). La recherche des indices a été ponctuée par des énigmes mais également des épreuves sportives en lien avec les JOP : tir à l'arc, basket fauteuil et laser run.

À VENIR

VIE DU VILLAGE

ET POUR LA RENTRÉE...



LUNDI 28 AOÛT

La Caravane d'Île de France, en route vers l'olympiade culturelle et sportive fait halte sur notre place du marché de 14h à 19h.

Ateliers gratuits sur inscription pour les enfants de 7 à 17 ans : break dance – basket – parcours gym sur structure gonflable – fresque participative type graff.

Spectacle de théâtre et danse gratuit sur inscription

<https://www.expressionsurbaines.com/la-caravane-de-lile-de-france>

+ espace transats, espace pour les 3 à 5 ans et exposition photos sur les JO



SAMEDI 9 SEPTEMBRE

Forum des associations
au foyer de la Bonnette
de 9h à 16h

SAMEDI 16 SEPTEMBRE

Journée du patrimoine

conférence sur Justin-Etienne Christofleau (1865-1938) à 14h au foyer de la Bonnette. Cet inventeur installé sur notre commune s'est fait connaître comme expérimentateur et promoteur de techniques d'électroculture permettant de produire des fruits et légumes abondants sans engrangement chimiques. Conférence donnée par Eric Mazurier, passionné par ce personnage hors norme, a réédité son ouvrage dans une version modernisée.

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Apéro concert

gratuit à 19h au foyer de la Bonnette – Clara Malaterre chanteuse-guitariste propose un folk contemporain.

Réservation auprès de la Barbacane : 09 78 03 82 15 / reservation@labarbacane.fr



WEEK-END DES 14 ET 15 OCTOBRE

Salon Les 1 Réels – Art actuel et singulier

au foyer de la Bonnette de 10h à 18h – entrée gratuite

La fin d'année réservera d'autres événements...

Vous en serez informés via les flashes et nos autres supports

Bonne rentrée à tous !



LA CARAVANE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

en route

POUR L'OLYMPIADE CULTURELLE



*lundi
28 août*

*sur la place
du marché*



inscriptions

*Enlarge
your Paris*

20
minutes

Konbini®



Région
Île-deFrance
COLLECTIVITÉ HÔTE

